



À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 114 - 100

20 février 2026

**Convocation à la 114^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 1^{er}-12 juin 2026)**
www.ilo.org/fr/cit

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous informer que la 114^e session de la Conférence internationale du Travail aura lieu en présentiel du **1^{er} au 12 juin 2026**. Conformément à la [décision](#) adoptée par le Conseil d'administration à sa 355^e session (novembre 2025), la Conférence se déroulera à Genève, au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT), au Palais des Nations et au Centre international de conférences de Genève (CICG). Elle sera précédée de réunions préparatoires des groupes des employeurs et des travailleurs, qui se tiendront en personne le **dimanche 31 mai 2026**.

L'[ordre du jour de la Conférence](#) de cette année est le suivant:

- Questions inscrites d'office:
 - Rapports de la Présidente du Conseil d'administration et du Directeur général;
 - Informations concernant le programme et budget et autres questions;
 - Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations;
- Questions techniques:
 - Discussion normative sur le travail décent dans l'économie des plateformes (deuxième discussion);
 - Discussion générale sur la promotion du programme porteur de changements en faveur de l'égalité des genres au travail;
 - Discussion récurrente sur le dialogue social et le tripartisme.

La Conférence examinera en outre le retrait de la convention (n° 83) sur les normes du travail (territoires non métropolitains), 1947.

Je saisis cette occasion pour rappeler que les États Membres sont tenus de veiller à ce que leurs délégations nationales à la Conférence soient **pleinement tripartites** et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs, respectivement. Je vous saurais donc gré de bien vouloir partager cette lettre avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives auprès desquelles vous mènerez des consultations en vue de déterminer la composition de la délégation tripartite de votre pays à la Conférence.

Je tiens également à souligner que les femmes représentaient 35,6% des participants à la 113^e session de la Conférence en 2025. J'invite donc instamment tous les États Membres à redoubler d'efforts pour garantir la **parité entre hommes et femmes** dans leurs délégations nationales. À cet égard, je vous invite à consulter l'[infographie](#) disponible sur le [site Web](#) de la Conférence.

S'agissant de l'**accréditation** des délégations, le Bureau poursuit l'optimisation de son système sécurisé de gestion des réunions (MMS), qui sera ouvert le **27 avril 2026** pour le dépôt des pouvoirs, lesquels devront être soumis au plus tard le **11 mai 2026**. À l'ouverture du système MMS, vous recevrez une communication qu'il conviendra de transmettre au point focal désigné de votre pays afin que celui-ci puisse s'y enregistrer. Seuls les points focaux enregistrés pourront procéder à l'accréditation de la délégation tripartite de votre pays.

De plus amples informations seront publiées sur le [site Web](#) de la Conférence en temps utile, notamment en ce qui concerne les questions pratiques telles que l'assistance proposée aux participants en situation de handicap et les dispositions relatives aux visas. Des précisions seront également apportées concernant la manifestation de haut niveau, qui devrait se tenir le **11 juin 2026** et réunir les mandants tripartites de l'OIT, les organisations internationales ainsi que d'autres acteurs concernés.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, je me réjouis de vous accueillir à Genève, ainsi que la délégation tripartite de votre pays, dans le cadre de cette 114^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

Gilbert F. HOUNGBO
Directeur général